

## Compte-rendu 5/8 de la Négociation Intéressement du 01/06/21

Délégation Cfdt : Joëlle BERNARD-LORENZETTI, Ahmad EL KHALEDI, Christophe HOUILLON  
Et pour la préparatoire : en complément Bruno ANDRE, Brahim KHALIL  
Présents pour la Direction : LE-BLON-BOITIER Philippe, MENU Florence, ROUSSEAU Adelaïde  
Et les autres OSR : CFE-CGC, CGT, FO

### Ce qu'il faut retenir (en 1 minute)

=====

#### De quoi s'agit-il ?

Négociation sur L'Intéressement

#### Situation de la négociation :

Séance n° 5/8 en date du 1<sup>er</sup> juin en visioconférence.

#### Objet de la séance :

La 5<sup>ème</sup> séance portait sur la mise en place d'un accord d'épargne salariale qui devait être signé avant le 15 juin. Pour pouvoir permettre le versement d'un intéressement l'année n+1, un accord doit être signé par les partenaires sociaux au plus tard le 30 juin de l'année n. (Délai légal). Pour un versement en mai 2022 sur les résultats 2021 : signature au 30 juin 2021.

#### Apports Direction :

- Très tardivement le projet modifié avec de nouveaux apports, la fixation d'une enveloppe d'un million d'euros seulement et précision au niveau des indicateurs RSE.
- Un accord sur 2 ans au lieu de 3.
- Le projet d'accord englobant UES et filiales qui sera envoyé aux OS prochainement pour signature.

#### Revendications, commentaires Cfdt :

Une ouverture de séance avec une immense déception et une douche froide pour les 6500 salariés quand le DRH DS annonce une enveloppe de seulement un million d'euros (soit un maximum possible de 150€ par salarié ! La Cfdt revendique un intéressement pouvant aller jusqu'à 1000€ par salarié.)

La Cfdt veut que les 3 critères qui permettent d'obtenir un intéressement soient indépendants les uns des autres.

La Cfdt se demande si continuer ainsi a un sens et que même réduire cet accord à deux ans ne suffira pas : il faut une véritable dynamique d'intéressement !

Voilà un intéressement qui n'intéresse manifestement pas la direction... !

## Le compte rendu (en + d'une minute)

---

Cette séance est la cinquième des huit qui constituent la négociation « Intéressement ».

### Introduction :

Pendant la préparatoire notre délégation s'est fait accompagner par Frédérick RENAULT du cabinet SYNDEX.

Cette journée n'a servi qu'à dérouler le projet pour lequel la direction ne veut pas modifier le critère de l'atteinte de l'EBE inscrit au budget à – 13 millions cette année, qui conditionnerait à lui seul le versement ou non de l'intéressement. Ce qui n'est pas rassurant du tout. C'est ubuesque et irréaliste pour toutes les OS !

**Pour la Cfdt les critères doivent être indépendants et variables !**

Maintenant que le montant de l'enveloppe d'un million est annoncé, la poursuite de la négociation est remise en cause. Aucune date n'est encore prévue pour la suite... Dans le cadre d'un intéressement, il sera aussi obligatoire d'ouvrir une négociation pour la mise en place d'un Plan Epargne Entreprise.

**Pour la Cfdt une enveloppe de 8 millions d'euros (ce qui correspond à 1000 €/salarié en cas d'atteinte à 100% de tous les indicateurs) était nécessaire pour commencer à négocier de façon raisonnable.**

**En comparaison, 1 million proposé par la direction, correspond au grand maximum à 150 €/salarié, si tous les critères sont atteints dont l'EBE, ... Sinon 0 !**

Le DRH DS va analyser nos demandes et nous précise que ce sont « les petits ruisseaux qui font les grandes rivières » : remarque qui fait plus pleurer que rire avec une enveloppe si ridicule. La Direction, une fois de plus, ne sait pas faire preuve de considération pour son personnel et se cache derrière BERCY plutôt que d'assumer ses choix !

Pour la Cfdt ce projet sera sans doute reporté à l'année prochaine ; en attendant la direction doit revoir sa copie de façon sérieuse et devra se rattraper lors de la prochaine négociation NAO (salaires et temps de travail) pour nous démontrer son engagement sincère auprès des salariés et reconnaître ainsi les efforts réalisés ces derniers mois.

Ci-dessous proposition de la CFDT

Joëlle, Ahmad, Christophe

**La date de la prochaine séance reste à définir**

GRILLE d'INTERESSEMENT 2021-2022-2023

Maxi (base 100%) 1 000

effectif ETP 6 647

coût employeur (hors FS 6 647 000

MSB (M€)

coût employeur (avec FS 7 976 400 (FS 20%)

416

1,92%

Perf. économique 500 €

Amélioration de l'EBE / n-1 (2021)	
	prime €
perte EBE < -13 M€	550
entre -17 et -13 M€	500
entre -25 et -17 M€	400
entre -42 et -25 M€	350
entre -63 et -42 M€	200
perte EBE > -63 M€	0

réf 2020 : -84 M€

Utilité sociale 400 €

Nbre de candidats présentés au titre CCP	
	prime €
>= 5% de croissance	147
2021 : >= 45 550	133
>= 42 800	67
< 42 800	0

Taux d'accès à l'emploi

	prime €
>= 60%	147
2021 : >=57%	133
>= réel 2020	67
< réel 2020	0

Déploiement du digital (Métis)

	prime €
>= 90%	146,7
2021 : >=88%	133,3
>= réel 2020	66,7
< réel 2020	0,0

Démarche RSE 100 €

Réduction de la conso. d'impressions	
	prime €
>5%	55
entre 0 et 5%	50
= 0%	25
<0%	0

Réduction de la conso. d'électricité

	prime €
>5%	55
entre 0 et 5%	50
= 0%	25
<0%	0